



RAPPORT DE DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

SELON L'ANNEXE 6.1 DE L'ARRETE DE REFERENCE

Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine

ETABLI LE MERCREDI 22 FEVRIER 2017

PROPRIETAIRE	ADRESSE DES LOCAUX VISITES
Mme SABARLY Danielle Salvajou 24260 LE BUGUE	LOGEMENT 001 SALVAJOU 24260 LE BUGUE

REF DOSSIER : E-MP-17-327

RESULTATS DPE	
Frais annuels d'énergie	: 1485.51 euro
Etiquette énergie	: D
Etiquette GES	: B

Certification diagnostic de performance énergétique : N°DTI/0710-065 délivré par SQL valide jusqu'au 14/10/2017

Fait à PERIGUEUX
Le mercredi 22 février 2017
par **Antoine Gallois**



Ce rapport contient **12 pages** indissociables et n'est utilisable qu'en original.
Edition en **1** exemplaires.

Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

N°: 1724V1000395Q

Valable jusqu'au : 21/02/2027

Type de bâtiment : Maison individuelle

Année de construction : Après 2006

Surface habitable : 125,00 m²

Adresse : Salvajou
24260 LE BUGUE

Date : 22/02/2017 Date de visite : 22/02/2017

Diagnostiqueur : Antoine Gallois

109, rue Louis Blanc - 24000 PERIGUEUX

Numéro certification : DTI/0710-065 délivré par SQI

Signature :

Propriétaire :

Nom : Mme Danielle SABARLY

Adresse : Salvajou - 24260 LE BUGUE

Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) :

Nom :

Adresse :

Consommations annuelles par énergie

obtenus par la méthode 3CL, version 1.3, estimées au logement, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2015

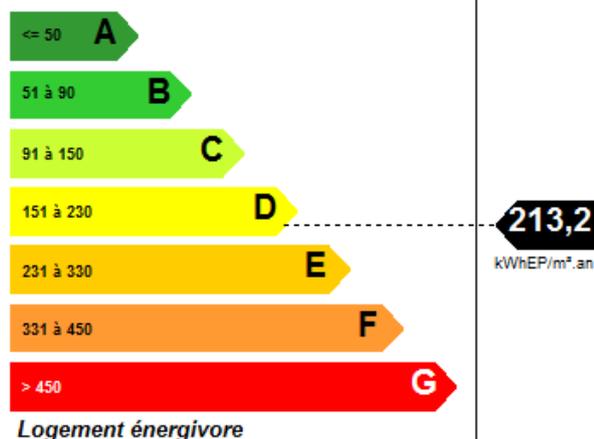
	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	Détail par énergie et par usage en kWh _{EF}	Détail par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	Electricité : 5675 kWh _{EF} Bois : 3127 kWh _{EF}	17768 kWh _{EP}	907,44 €
Eau chaude sanitaire	Electricité : 3443 kWh _{EF}	8884 kWh _{EP}	377,40 €
Refroidissement			
CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSES	Electricité : 9118 kWh _{EF} Bois : 3127 kWh _{EF}	26651 kWh _{EP}	1485,51 € Abonnements compris

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : 213,2 kWh_{EP}/m².an

sur la base d'estimations au logement

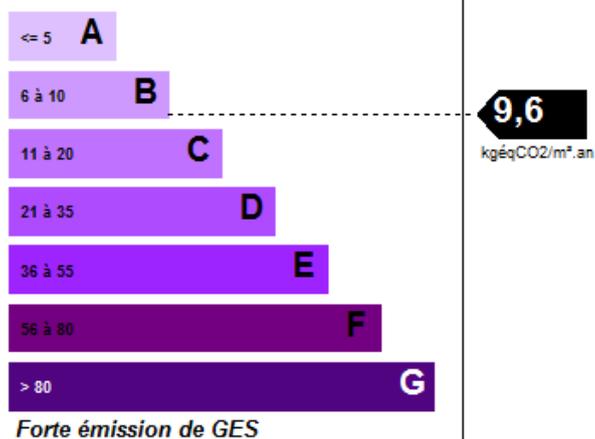
Logement économe



Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : 9,6 kg éqCO₂/m².an

Faible émission de GES





Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs : - Mur en blocs de béton creux $E_p \leq 20$ cm avec isolant (ITI) $E_p = 10$ cm	Système de chauffage : - Chauffage à effet joule	Système de production d'ECS : - Production ECS Electrique
Toiture : - Type de plafond inconnuisolé (ITI)	Emetteurs : - Plancher rayonnant électrique avec régulation + poele ou insert	Système de ventilation : - VMC à extraction et entrées d'air hygroréglables (Hygro B)
Menuiseries : - PF. coul. PVC double vitrage(VNT) air 16mm Avec ferm. - PF. coul. métal avec rupt double vitrage(VNT) air 16mm Avec ferm. - Porte en bois avec double vitrage	Système de refroidissement : - NEANT	
Plancher bas : - Plancher entrevous terre-cuite, poutrelles béton (ITI) $E_p = 5$ cm	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : Non requis	
Énergies renouvelables Bois	Quantité d'énergie d'origine renouvelable:	25,02 kWhEP/m².an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : - Générateur bois		
Pourquoi un diagnostic - Pour informer le futur locataire ou acheteur ; - Pour comparer différents logements entre eux ; - Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.	Énergie finale et énergie primaire L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.	
Consommation conventionnelle Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur du climat local (température de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.	Usages recensés Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.	
Conditions standard Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.	Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.	
Constitution des étiquettes La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.	Énergies renouvelables Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.	

Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).



Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.

Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle consommation Conventionnelle (kWhEP/m².an)	Effort d'investissement	Économies	Rapidité du retour sur investissement	Crédit d'impôt
------------------------	---	-------------------------	-----------	---------------------------------------	----------------

légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
★ : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	🌿🌿🌿🌿 : moins de 5ans
★★ : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	🌿🌿🌿 : de 5 à 10 ans
★★★ : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	🌿🌿 : de 10 à 15 ans
★★★★ : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	🌿 : plus de 15 ans

Commentaires :

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! <http://www.impots.gouv.fr>

Pour plus d'informations : <http://www.developpement-durable.gouv.fr> ou <http://www.ademe.fr>

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par: SQI SOCOTEC CERTIFICATION Assuré par ALLIANZ -

les Quadrants 3 avenue du Centre - Guyancourt - 78182 SAINT QUENTIN EN YVELINES CEDEX

M. Jean-Jacques CASSADOUR
14 place André Maurois
24000 PERIGUEUX

certification: DTI/0710-065 délivré par SQI

N°: 55886375

FICHE TECHNIQUE POUR LES DIAGNOSTICS DE PERFORMANCE ENERGETIQUE REALISES SUIVANT LA METHODE DES CONSOMMATIONS ESTIMEES

Référence du logiciel validé : DPEWIN version V4

Référence du DPE : 1724V1000395Q

Diagnostic de performance énergétique

fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (<http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr>).

Généralités

Généralités

Département	24
Altitude	350 m
Type de bâtiment	Maison individuelle
Année de construction	Après 2006
Surface habitable	125,00 m ²
Hauteur moyenne sous plafond	2,50 m

Enveloppe

Enveloppe – Caractéristiques des murs

Code	Description	Caractéristique	Valeur
M01	MUR n°1 Mur en blocs de béton creux Ep ≤ 20cm avec isolation par l'intérieur Ep=10 cm Sans retour d'isolant au niveau des menuiseries	U	0,350 W/m ² °C
 U=0,350 W/m ² °C		b	1,000
		Localisation	Sur Extérieur
		Orientation	Surface
		Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	24,39 m ²
		Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	18,27 m ²
		Est	35,35 m ²
		Ouest	35,37 m ²
		Intérieure	

Enveloppe – Caractéristiques des planchers

Code	Description	Caractéristique	Valeur
S01	PLANCHER n°1 Plancher lourd type, entrevous terre-cuite, poutrelles béton avec isolant sous chape (ITI) Ep=5 cm	U	0,592 W/m ² °C
 U=0,592 W/m ² °C		b	0,800
		Localisation	Sur Vide sanitaire
		Surface	125,00 m ²

Enveloppe – Caractéristiques des plafonds

Code	Description	Caractéristique	Valeur
------	-------------	-----------------	--------

T01		PLAFOND n°1 Type de plafond inconnu avec isolation par l'intérieur (ITI) R=5 m ² .°C/W Local donnant sur un garage Les parois entre les locaux chauffés et le local non chauffé ne sont pas isolées Les parois entre le local non chauffé et l'extérieur ne sont pas isolées La surface des parois séparant le local non chauffé des locaux chauffés représente moins de 25% de la surface des parois donnant sur l'extérieur	U	0,185 W/m ² °C
			b	1,000
U=0,185 W/m²°C			Localisation	Sur LNC (combles perdus,...)
			Orientation	Surface
			Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	
			Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	
			Est	
			Ouest	
			Horizontale	
			Intérieure	125,00 m ²

Enveloppe - Caractéristiques des vitrages

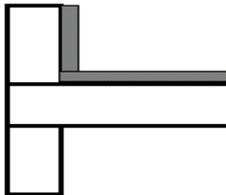
Code	Description	Caractéristique	Valeur	
F02		Fenêtre n°2 Portes-fenêtres coulissante PVC double vitrage(VNT) air 16mm Volet battant bois (e>22mm) Au nu intérieur Largeur dormant 10 cm Menuiserie avec joint Menuiserie verticale >=75°	Ujn	2,300 W/m ² °C
			Uw	2,900 W/m ² °C
Ujn=2,300 W/m²°C			Orientation	Surface
			Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	0,76 m ²
			Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	3,01 m ²
			Est	3,24 m ²
			Ouest	6,88 m ²
			Horizontale	
			Intérieure	
Masques proches Pas de masque				
Masques lointains Pas de masque				
F01		Fenêtre n°1 Portes-fenêtres coulissante métal avec rupt double vitrage(VNT) air 16mm Volet roulant PVC (e<=12mm) Au nu intérieur Largeur dormant 10 cm Menuiserie avec joint Menuiserie verticale >=75°	Ujn	2,600 W/m ² °C
			Uw	3,200 W/m ² °C
Ujn=2,600 W/m²°C			Orientation	Surface
			Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	
			Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	3,87 m ²
			Est	
			Ouest	
			Horizontale	
			Intérieure	
Masques proches Pas de masque				
Masques lointains Pas de masque				

Enveloppe - Caractéristiques des portes

Code	Description	Caractéristique	Valeur	
F01	Porte n°1 Porte en bois avec double vitrage Au nu intérieur Largeur dormant env. 10 cm	U	3,300 W/m ² °C	
U=3,300 W/m²°C			Orientation	Surface
			Nord-Ouest/Nord/Nord-Est	
			Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	
			Est	1,94 m ²
			Ouest	
			Intérieure	

Enveloppe - Caractéristiques des ponts thermiques de type plancher bas/mur

Code	Description	Caractéristique	Valeur
------	-------------	-----------------	--------

	Liaison Mur extérieur / Plancher bas	Psi	0,080
		Longueur	52,000 m
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content;">Psi=0,080</div>			

Systemes

Systemes – Caractéristiques de la ventilation

Code	Description	Caractéristique	Valeur
	VMC à extraction et entrées d'air hygroréglables (Hygro B) La majorité des ouvrants possède des joints d'étanchéité	Qvarep	1,073
		Smea conventionnelle	1,500
		Q4 m ²	1,700
		Q4_env	438,711
		Q4	523,086
		Qvinf	32,314
		Hvent	45,581
		Hperm	10,987

Systemes – Caractéristiques du chauffage

Code	Description	Caractéristique	Valeur
	Plancher rayonnant électrique avec régulation Emetteurs divisés Pas de réseau de distribution Equipement d'intermittence par pièce avec minimum de température Absence d'une régulation par pièce Présence d'un poele ou insert après 2000 ou avec label flamme verte	Bch	6298,028
		Re	1,000
		Rr	0,980
		Rd	1,000
		Rg	1,000
		Ich	

Systemes – Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire

Code	Description	Caractéristique	Valeur
	Production ECS Electrique individuelle Production à accumulation 1 ballon de 300 litres vertical Production hors du volume habitable Les pièces desservies sont non contigües	BECS	1973,103
		Fecs	0,000
		Rd	0,800
		Rs	0,716
		Rg	1,000
		Iecs	1,745

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

Le DPE a pour principal objectif d'informer sur la performance énergétique des bâtiments. Cette information communiquée doit ensuite permettre de comparer objectivement les différents bâtiments entre eux.

Si nous prenons le cas d'une maison individuelle occupée par une famille de 3 personnes, la consommation de cette même maison ne sera pas la même si elle est occupée par une famille de 5 personnes. De plus, selon que l'hiver aura été rigoureux ou non, que la famille se chauffe à 20°C ou 22°C, les consommations du même bâtiment peuvent significativement fluctuer. Il est dès lors nécessaire dans l'établissement de ce diagnostic de s'affranchir du comportement des occupants afin d'avoir une information sur la qualité énergétique du bâtiment. C'est la raison pour laquelle l'établissement du DPE se fait principalement par une méthode de calcul des consommations conventionnelles qui s'appuie sur une utilisation standardisée du bâtiment pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Les principaux critères caractérisant la méthode conventionnelle sont les suivants :

- en présence d'un système de chauffage dans le bâtiment autre que les équipements mobiles et les cheminées à foyer ouvert toute la surface habitable du logement est considérée chauffée en permanence pendant la période de chauffe ;
- les besoins de chauffage sont calculés sur la base de degrés-heures moyens sur 30 ans par département. Les degrés-heures sont égaux à la somme, pour toutes les heures de la saison de chauffage pendant laquelle la température extérieure est inférieure à 18°C, de la différence entre 18°C et la température extérieure. Ils prennent en compte une inoccupation d'une semaine par an pendant la période de chauffe ainsi qu'un réduct des températures à 16°C pendant la nuit de 22h à 6h ;
- aux 18°C assurés par l'installation de chauffage, les apports internes (occupation, équipements électriques, éclairage, etc.) sont pris en compte à travers une contribution forfaitaire de 1°C permettant ainsi d'atteindre la consigne de 19°C ;
- le besoin d'ECS est forfaitisé selon la surface habitable du bâtiment et le département.

Ces caractéristiques du calcul conventionnel peuvent être responsables de différences importantes entre les consommations réelles facturées et celles calculées avec la méthode conventionnelle. En effet, tout écart entre les hypothèses du calcul conventionnel et le scénario réel d'utilisation du bâtiment entraîne des différences au niveau des consommations. De plus certaines caractéristiques impactant les consommations du bâtiment ne sont connues que de façon limitée (par exemple : les rendements des chaudières qui dépendent de leur dimensionnement et de leur entretien, la qualité de mise en oeuvre du bâtiment, le renouvellement d'air dû à la ventilation, etc.).

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble			
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Appartement avec système individuel de chauffage ou de production d'ECS		Appartement avec système collectif de chauffage et de production d'ECS	
			Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948			
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations :

www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique performance énergétique
www.ademe.fr

CERTIFICAT

N° DTI / 0710-065

Certifié par la présente que :

ANTOINE GALLOIS

a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences

DOMAINE TECHNIQUE	INTITULE DU(DES) TYPE(S) DE DIAGNOSTIC, TECHNIQUE IMMOBILIER	DEBUT DE VALIDITE	FIN DE VALIDITE
AMIANTE	Missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante	15/10/2012	14/10/2017
CREP	Constat de risque d'exposition au plomb	15/10/2012	14/10/2017
TERMITES Métropole	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole	15/10/2012	14/10/2017
GAZ	Etat des installations métriques de gaz	15/10/2012	14/10/2017
DPE- individuels	Diagnostic de performance énergétique individuel	15/10/2012	14/10/2017
ELECTRICITE	Etat des installations métriques d'électricité	23/11/2013	20/11/2018

qui ont été réalisés par Socotec Certification conformément aux arrêtés compétences :

- Arrêté du 21 novembre 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2008 définissant les critères de certification des personnes physiques opérateurs de constat de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles existants et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 30 octobre 2009 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Arrêté du 15 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Arrêté du 13 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 16 octobre 2009 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Arrêté du 2 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification

ACCREDITATION N° 4-008
PERSONNELLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Directeur Général
de SOCOTEC Certification

Eric LEROY

Ce certificat n'a qu'une valeur indicative. La validité réelle d'un certificat SOCOTEC Certification est matérialisée par la présence dans l'annuaire des certifiés disponible sur le site internet de SOCOTEC Certification à l'adresse www.socotec-certification.com
Socotec Certification - SAS au capital de 40 000 euros - RCS Versailles 490 984 309 - Les Quadrants - 3 avenue de Centre - Guyancourt - CS 20732 - 78182 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex - www.socotec-certification.com



ATTESTATION D'ASSURANCE



ATTESTATION D'ASSURANCE

- Page no 1/2



ATTESTATION D'ASSURANCE

M CASSADOUR JEAN-JACQUES

Voire Agent Général
14 PLACE ANDRE MAUROIS
BP 10003
24001 PERIGUEUX CEDEX
Tél : 05.53.08.62.25
Fax : 05.53.09.83.08
N° ORIAS : 07021436

SARL APG
109 RUE LOUIS BLANC
24000 PERIGUEUX

Références à rappeler:
CODE : 400259
N° client Clé : 025665656

PERIGUEUX CEDEX, le 14 décembre 2015

Allianz Actif Pro

La Compagnie Allianz, dont le siège social est sis 87, rue de Richelieu 75002 PARIS atteste que :

SARL APG

exerçant les activités suivantes de :

DIAGNOSTIQUER TECHNIQUE IMMOBILIER REALISANT LES DIAGNOSTICS SUIVANTS : AMIANTE, PLOMB, TERMITES, RISQUES NATURELS & TECHNOLOGIQUES, ELECTRICITE, GAZ, PERFORMANCE ENERGETIQUE, ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
DIAGNOSTIQUER TECHNIQUE IMMOBILIER REALISANT LES DIAGNOSTICS SUIVANTS : MESURAGE, HABITABILITE, ETAT PARAFATALE, SECURITE FISCIERE, ETAT DES LIEUX, CERTIFICAT DE DECEANCE, RADON
DIAGNOSTIQUER TECHNIQUE IMMOBILIER REALISANT LES DIAGNOSTICS SUIVANTS : ACCESSIBILITE HANDICAPEE, DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE, AUDIT ENERGETIQUE

est titulaire d'un contrat Allianz Actif Pro N° 5686575, prévoyant les garanties suivantes:

GARANTIES

- Responsabilité civile Exploitation
- Responsabilité civile Professionnelle
- Défense Pénale et Recours suite à accident

La présente attestation est valable, sous réserves du paiement des cotisations, de 01/01/2016 au 31/12/2016.

Elle ne saurait engager la Compagnie au-delà des conditions de garanties et des montants fixés au contrat auquel elle se réfère et n'implique qu'une présomption de garantie conformément à l'article 2.112-3 du Code des Assurances.

Allianz US
S.A. au capital de 991 200 euros
542 110 291 RCS Paris
N° TVA: FR88 340 234 962

Entretien délégué par le Code
des assurances
Siège social :
87 rue de Richelieu, 75002 Paris

Toute adjonction autre que les cachet et signature du Représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Voire Agent Général

Jean-Jacques CASSADOUR
Agent Central Allianz
14 Place-André Maurois
BP 10003

24001 Périgueux Cedex
Tél. : 05 53 08 62 25
Mail : 4002591@agents.allianz.fr
ORIAS n° 07021436
Siret: 432 038 370 00016 APE: 6622Z

Allianz US
S.A. au capital de 991 200 euros
542 110 291 RCS Paris
N° TVA: FR88 340 234 962

Entretien délégué par le Code
des assurances
Siège social :
87 rue de Richelieu, 75002 Paris

AN000239 - V1213 - Imp 06/15



ATTESTATION D'INDEPENDANCE

Je soussigné, **Antoine Gallois**,

Atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité ainsi qu'à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à mes services, ni avec aucune entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'a été demandé d'établir l'un des document du DDT (dossier de diagnostics techniques),

Atteste disposer des moyens tant en matériel qu'en ressource humaine nécessaires à l'établissement des documents du DDT (dossier de diagnostics techniques).

Fait à Périgueux, le mercredi 22 février 2017

Antoine Gallois